



# C.C.T.F.



## CLUB DES CHIENS TIBETAINS DE FRANCE

Association Nationale Chargée de la conduite des quatre races en France -  
affiliée auprès de la Société Centrale Canine, agréée par le Ministère de l'agriculture

Site Internet : [www.chienstibetains.com](http://www.chienstibetains.com)

Siège social : Le Clos des Oliviers, Les Couestes - 83390 CUERS

### **17<sup>e</sup> Exposition Nationale d'Élevage**

*Avec attribution du C.A.C.S. de la Société Centrale Canine*

**COMPTANT POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE 2010**

**QUALIFICATIVE POUR LE CONCOURS AGRICOLE 2011**

# ORLEANS

## Parc des Expositions

1 rue du Président Schuman - Orléans La Source

### Dimanche 2 Mai 2010

DEBUT DES JUGEMENTS : 9H00

#### Jury pressenti :

Epagneul Tibétain.....	Mme Annick LAURENT (F)
Lhasa Apso.....	M. Walter HOLTORFF (D)
Shih-Tzu Femelles.....	Mme Céline BOTTUSSI- JOCQUEL (F)
Shih-Tzu Mâles.....	M. Martin BASKARAN (Esp)
Terrier du Tibet.....	M. Cassandre MATTERA (F)

*Le jury est susceptible de modifications en fonction du nombre de chiens inscrits et de l'indisponibilité des juges*

**CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS : LE 16 avril 2010**

*Engagements conseillés par internet : [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr) - paiement sécurisé -*

 **PURINA**®

# PROPLAN®

Le Nourrir et le Protéger

# EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S.

**ARRIVEE ET JUGEMENT** - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures. Les jugements commenceront à 9 heures précises.

**LOGEMENT DES CHIENS** : Aucune cage ne sera prévue pour le logement des chiens mais des espaces seront aménagés pour les exposants.

**SORTIE DES CHIENS** - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16 heures.

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par exposant est autorisé.

Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

**SERVICE VETERINAIRE** - Le service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire de service qui a tous les pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau.
- des chiens aveugles, estropiés, monorchides, cryptorchides ou atteints de malformation.
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

**TOILETTAGE** - Les chiens devront arriver toilettés lors de l'exposition. Ne seront plus acceptés que les " coups de brosse " de finition. L'usage de la laque et de tout produit de maquillage permettant de modifier la texture naturelle et la couleur naturelle du poil est strictement interdit dans l'enceinte de l'exposition.

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines.

Seront refusés :

- a) Les inscriptions parvenues après la date des engagements.
- b) Les engagements " au poteau " le jour de l'exposition.
- c) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1<sup>er</sup> chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

Il sera envoyé la semaine précédent l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

## VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES :

**CLASSE OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en compétition avec la classe intermédiaire.

**CLASSE INTERMEDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois au jour de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en compétition avec la classe ouverte.

**CLASSE CHAMPION DE BEAUTE** - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et champions internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**CLASSE PUPPY** - Pour les chiens âgés de 4 à 6 mois au jour de l'exposition.

**CLASSE BENJAMIN** - Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois au jour de l'exposition

**CLASSE DEBUTANT** - Pour les chiens âgés de 9 à 12 mois au jour de l'exposition.

**CLASSE JUNIOR** - Pour les chiens âgés de 12 à 18 mois au jour de l'exposition

**CLASSE VETERAN** - Pour les chiens âgés d'au moins 7 ans au jour de l'exposition.

**CLASSE VENERABLE** - Pour les chiens âgés d'au moins 11 ans au jour de l'exposition.

**CLASSE ELEVAGE** : (classe pouvant être constituée au poteau) Pour trois à cinq chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle (1) produits par le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Deux catégories sont prévues : « Adultes » (Classes Ouverte, Intermédiaire, Champion et Junior) « Débutant/Benjamin ».

**LOT REPRODUCTEURS** : (classe pouvant être constituée au poteau) pour tout sujet engagé, se présentant avec au moins 5 de ses sujets, issus de 2 partenaires pour les femelles et de 3 partenaires pour les mâles, eux-mêmes inscrits en classe individuelle.

(1)N.B. : Sont considérées comme classes individuelles les classes OUVERTE, INTERMEDIAIRE, JUNIOR, BENJAMIN, DEBUTANT, PUPPY, CHAMPION DE BEAUTE, VETERAN, VENERABLE.

**REGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre du Club des Chiens Tibétains de France par chèque bancaire ou postal, mandat-lettre ou mandat international pour les étrangers.

**REFUS OU EXCLUSIONS** :

1) Des engagements : La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser après les avoir acceptés.

2) Des chiens : (à leur entrée ou en cours d'exposition)

- a) ceux refusés par le service vétérinaire.
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

d) ceux dont l'engagement " au poteau " serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement exclus par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

**C.A.C.S.** - Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> " Excellent " en classe Ouverte ou Intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer pour l'homologation du C.A.C.S. que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2<sup>e</sup> est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S. il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. Celle-ci peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S.

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Standard Les C.A.C.S. ne sont valables qu'après leurs homologations par la S.C.C.

**RECLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 80 € qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées

- a) Les exposants qui se rendront coupables de fait contre l'honneur.
- b) Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- c) Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- d) Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.
- e) Ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
- f) Ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITE** - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations) en application des règlements de la S.C.C.

**CONFIRMATION** - Les chiens présentés pourront être confirmés par un expert français présent. Se munir impérativement du formulaire de demande correctement rempli et signé, du titre de naissance et de la carte de tatouage du chien à confirmer. Le tatouage sur le chien doit être parfaitement lisible.

## AVIS AUX EXPOSANTS ETRANGERS

1/ Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2/ L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins 3 mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

## AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT EN FRANCE

1) Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfaite santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir être justifiée à tout moment.

## IMPORTANT:

Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux, pour le 15 avril 2010, photocopie du certificat de vaccination contre la rage des chiens provenant de l'étranger.

## VERY IMPORTANT

The administration departmental veterinary force the organizers to give to the service departmental veterinary surgeons, for april, 15th, 2010, photocopy of the certificate of vaccination against the rage of the dogs coming from abroad. We ask you to join this photocopy to your sheet of engagement

# CLUB DES CHIENS TIBETAINS DE FRANCE

Association Nationale chargée de la conduite des 4 races Tibétaines en France - affiliée auprès de la S.C.C., agréée par le Ministère de l'agriculture

UNE SEULE FEUILLE PAR CHIEN - Photocopies acceptées

à envoyer à : CCTF - Jacqueline HERLAUT - 10 rue de Guidel - FORT BLOQUE - 56270 PLOEMEUR

Aucun engagement non accompagné de son règlement (chèque, mandat à l'ordre du CCTF) ne sera accepté

## 17<sup>e</sup> EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE - DIMANCHE 2 MAI 2010

### DEMANDE D'ENGAGEMENT

Engagements conseillés sur internet :  
www.cedia.fr - paiement sécurisé -

A remplir en MAJUSCULES  
D'IMPRIMERIE pour éviter les  
erreurs au catalogue.  
Merci

RACE : \_\_\_\_\_

Sexe :  Mâle  Femelle Né le : \_\_\_\_\_

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

LOF : \_\_\_\_\_ Tatouage : \_\_\_\_\_  
ou n° identification par transpondeur

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Nom du Producteur : \_\_\_\_\_

Nom du Propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION AU CONCOURS				
Catalogue compris	Tarif d'inscription		Tarif d'inscription pour les Adhérent à jour de cotisation	
	Avant le 22/03/10	Après le 22/03/10	Avant le 22/03/10	Après le 22/03/10
Date d'inscription				
1 <sup>er</sup> chien	47 €	55 €	37 €	45 €
2 <sup>e</sup> chien	38 €	46 €	28 €	36 €
Par chien pour les 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup>	21 €	29 €	18 €	26 €
A partir du 6 <sup>e</sup> chien (par chien)	13 €	21 €	10 €	18 €
Débutant et Benjamin	20 €	28 €	17 €	25 €
Puppy	13 €	15 €	10 €	12 €
Vétérans ou Vénérables	5 €	7 €	3 €	5 €
Classe élevage et reproducteurs	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Confirmation seule (Chien non exposé)	31 €	31 €	23 €	23 €
Confirmation gratuite pour les chiens exposés	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
TAN	20 €	20 €	20 €	20 €
Concours « Jeune Présentateur »	8 €	8 €	8 €	8 €

#### ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements fournis. J'accepte de façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence j'exonère spécialement la société organisatrice de toutes responsabilités du fait de tous accidents, morsures, vol, maladie et autres dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, atteints d'une maladie contagieuse et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

En cas d'observation du règlement, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le présent règlement ou ceux de la Société Centrale Canine.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature (précédée de "lu et approuvé")

CLASSES D'ENGAGEMENT	MONTANT
<input type="checkbox"/> Confirmation seule (mini 12 mois, chien non inscrit à l'exposition)	
<input type="checkbox"/> Puppy (de 4 à 6 mois)	
<input type="checkbox"/> Benjamin (de 6 à 9 mois)	
<input type="checkbox"/> Débutant (de 9 à 12 mois le jour de l'exposition)	
<input type="checkbox"/> Junior (de 12 à 18 mois le jour de l'exposition)	
<input type="checkbox"/> Ouverte (+ de 15 mois le jour de l'exposition)	
<input type="checkbox"/> Intermédiaire (15 à 24 mois le jour de l'exposition)	
<input type="checkbox"/> Champion	
<input type="checkbox"/> Vétéran (+ de 7 ans)	
<input type="checkbox"/> Vénéralbe (+ de 11 ans)	
<input type="checkbox"/> TAN	
<input type="checkbox"/> Concours « Jeune Présentateur » (Voir règlement)	
<input type="checkbox"/> Confirmation (Chien engagé à l'expo) (Mettre une croix si vous demandez la confirmation)	GRATUIT
<input type="checkbox"/> Classe élevage	GRATUIT
Affixe : _____	
<input type="checkbox"/> Reproducteurs	GRATUIT
<input type="checkbox"/> Plateau repas Dimanche : ..... x 12 € = _____	
<b>TOTAL DU REGLEMENT (à l'ordre du CCTF) _____ €</b>	

**N'oubliez pas de cocher la case à côté de la classe dans laquelle vous souhaitez engager votre chien**

ETRANGERS :

Joindre OBLIGATOIREMENT UNE PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT DE VACCINATION ANTIRABIQUE à votre engagement

**CLÔTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS PAR COURRIER : 16 AVRIL 2010**

(Changement de tarif au 22 mars)

# LISTE DES HÔTELS à ORLEANS (à proximité du Parc des Expositions) :

\*\*\* Hôtel « Les 4 Saisons » - Tél : 02 38 66 14 30

\*\*\* Novotel La source – Tél : 02 38 63 04 28

\*\* Hôtel Campanile – La Source - Tél : 02 38 63 58 20

\*\* Hôtel Campanile – Chapelle St Mesmin – Tél : 02 38 72 23 23

\*\* Hôtel Kyriad – Tél : 02 38 69 20 55

\*\* Comfort Hôtel – Tél : 02 38 51 00 55

Hôtel Première Classe – Tél : 08 92 70 72 04

Nuit d'Hôtel – Tél : 02 38 69 66 66

Hôtel Acadie – Tél : 02 38 63 35 00

Formule 1 – Tél : 08 91 70 53 47

Bonsaï Hôtel – Tél : 02 38 76 03 04

## PLATEAUX REPAS DU DIMANCHE MIDI

Un traiteur peut fournir des plateaux repas pour le dimanche midi sur le lieu même de l'exposition **au prix de 12 €** le plateau, boissons non comprises, à condition d'en effectuer la réservation à l'avance.

Vous pouvez réserver votre plateau en même temps que vous effectuez votre engagement. Il vous suffit pour cela d'indiquer sur votre feuille d'engagement le nombre de plateaux repas que vous souhaitez réserver et de joindre le règlement correspondant. Un accusé de réception vous sera adressé.

A notre grand regret, aucune réservation ne peut se faire par téléphone ou après le **22/04/10**.

Un « Bar Buffet et Sandwich » sera tenu dans l'exposition



## CLUB DES CHIENS TIBETAINS DE FRANCE

Association Nationale Officielle chargée de la conduite des races tibétaines en France  
Affilié à la Société Centrale Canine – Agréée par le Ministère de l'Agriculture  
Siège social : " Les Couestes " 83390 Cuers

BULLETIN D'ADHESION     RENOUVELLEMENT ANNEE 2010  
cochez la case correspondante

n° adhérent (pour renouvellement) ..... Je soussigné, Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Tél. ....

Fax ..... E-mail .....

Profession .....

Affixe (pour les éleveurs) .....

Race(s) tibétaines possédée(s) .....

**Demande mon adhésion (ou renouvelle ma cotisation) au C.C.T.F. en qualité de :**

Membre Actif : 36 €

Couple : 55 €

Bienfaiteur : 72 € ou plus

Eleveur : 60 €

Couple Eleveur : 60 €

+ 9 € pour l'étranger

a) Je suis parrainé par : ..... Date : .....

b) Je demande le parrainage du club ..... Signature du demandeur :

Signature du parrain :